



Arbois
JURA

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

- 1 – Autorisation à donner à Mme la Maire – Signature d'une convention – Convention de partenariat pour un développement éolien collectif sur le 1^{er} plateau du territoire Cœur du Jura : *Enveloppes trouvées dans l'urne : 23 – Oui, au vote de la convention : 12 voix – Non, au vote de la convention : 9 voix – Bulletins nuls : 2*
- 2 – Désignation des membres du Conseil au Comité Stratégique et au Groupe de travail – Projet éolien : *Délibération adoptée à la majorité (4 contre – 1 abstention)*
- 3 – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AW numéro 321 située l'Ermitage, Commune Arbois (39600), à la Société VALOCÏME SAS : *Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)*
- 4 – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AW numéro 319 située Chemin des Bêtes l'Hermitage, Commune Arbois (39600), à la Société VALOCÏME SAS : *Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)*
- 5 – Autorisation à donner à Mme la Maire – Convention tripartite SIVOS, Ville, Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura – Locaux Aragon : *Délibération adoptée à l'unanimité*
- 6 – Projet d'installation d'une chaufferie automatique au bois et son réseau dans le secteur des écoles – Lancement d'une étude de faisabilité : *Délibération adoptée à l'unanimité*
- 7 – Projet d'installation d'une chaufferie automatique au bois et son réseau dans le secteur de la piscine – Validation de l'étude de faisabilité et lancement d'une mission d'AMO : *Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)*
- 8 – Lutte contre le frelon asiatique : *Délibération adoptée à l'unanimité*
- 9 – Demande de subvention – Réfection de la voirie communale – Avenue des Tiercelines : *Délibération adoptée à l'unanimité*
- 10 – Délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et Complément Indemnitare) – Filière animation : *Délibération adoptée à l'unanimité*
- 11 – Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) : *Délibération adoptée à l'unanimité*
- 12 – Création d'un poste d'adjoint d'animation – Service jeunesse : *Délibération adoptée à l'unanimité*